



La nouvelle paternité de mon mari et ses conséquences

Par **seatigress**, le 13/04/2011 à 19:14

Bonjour,

J'ai lu toutes les discussions sur le thème de la "reconnaissance de paternité", j'y ai trouvé quelques éléments de réponse... mais pas totalement. Voici ma situation rapidement résumée :

Mon mari et moi sommes ensemble depuis 8 ans. Il vient d'apprendre qu'il avait une fille de 12 ans, née d'une relation de passage. Mon mari a quitté cette femme au début de sa grossesse (oui, ce n'est pas très élégant !), il pensait ensuite qu'elle n'avait pas gardé l'enfant, n'ayant aucune nouvelle d'elle : aucune nouvelle sur la grossesse, sur une éventuelle naissance de l'enfant, sur une demande de reconnaissance de paternité. Rien. La femme a élevé sa fille avec ses 2 autres enfants (nés de 2 pères différents, aucun des deux n'ayant reconnu leur enfant respectif... c'est juste pour situer !), puis a fini par se "caser" avec un autre homme, qui lui a fait 3 autres enfants et qui a reconnu toute la tribu...

Aujourd'hui, la gamine a 12 ans et souhaite connaître son père biologique, mon mari, donc. Elle ne demande rien, pas de pension alimentaire, sauf de connaître son géniteur. C'est ce qu'elle prétend aujourd'hui. Mais moi, j'ai beaucoup d'inquiétudes par rapport à cette situation et à l'avenir. Notre couple aussi en souffre beaucoup, nous sommes à deux doigts de la séparation. Personnellement je n'accepte pas du tout l'existence de cette fille, ni la "paternité" de mon mari (qui prend cela très à coeur !), je vois un psy depuis quelques temps pour m'aider à accepter cela mais je n'y arrive pas... Je trouve complètement dingue, presque criminel, le fait d'avoir tu l'existence de cette fille pendant 12 ans et de débarquer ainsi aujourd'hui dans notre vie, sans se soucier des conséquences sur nos vies et sur notre couple.

D'où mes questions aujourd'hui :

- Que peut-on imposer juridiquement aujourd'hui à mon mari, sachant que la gamine est reconnue par son beau-père depuis 1 an seulement ?
- Quels sont les droits de mon mari par rapport à cette enfant ? A-t-il des droits quelconques, si ce n'est celui de contester la paternité du beau-père pour imposer la sienne (ce qu'il ne souhaite pas faire de toute façon) ?
- Et moi, puis-je porter plainte pour "préjudice moral" ou autre, par rapport à la situation désastreuse de notre couple aujourd'hui, à mon état psychologique tout aussi désastreux et aux "dommages collatéraux" résultant de l'attitude inconsciente de cette femme ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Domil**, le **13/04/2011 à 19:23**

[citation]- Que peut-on imposer juridiquement aujourd'hui à mon mari, sachant que la gamine est reconnue par son beau-père depuis 1 an seulement ?[/citation] il est possible que la mère, le père (ce n'est pas son beau-père) ou le géniteur fasse annuler la reconnaissance mensongère afin que le géniteur puisse reconnaître l'enfant ou établir la filiation par un procès.

[citation]- Quels sont les droits de mon mari par rapport à cette enfant ? A-t-il des droits quelconques, si ce n'est celui de contester la paternité du beau-père pour imposer la sienne (ce qu'il ne souhaite pas faire de toute façon) ?[/citation] uniquement ce droit là.

[citation]- Et moi, puis-je porter plainte pour "préjudice moral" ou autre, par rapport à la situation désastreuse de notre couple aujourd'hui, à mon état psychologique tout aussi désastreux et aux "dommages collatéraux" résultant de l'attitude inconsciente de cette femme ?[/citation]non évidemment. Elle n'a eu aucune attitude inconsciente, au contraire (elle a élevé seule son enfant, elle a attendu d'avoir une relation stable avec un homme qui s'est comporté comme un père, qui a attendu d'être sûr que ça se passe bien avant de reconnaître l'enfant. Je ne vois pas pourquoi elle devrait se soucier d'un homme qui l'a abandonné enceinte, d'un lâche qui n'a pas reconnu son enfant. Vous devriez la remercier, au contraire, de ne pas tenter un procès à votre mari

Par **seatigress**, le **13/04/2011 à 19:40**

Merci pour vos précisions.

Sur le dernier point : je ne vais certes pas défendre mon mari, sur ce coup là, je vous accorde qu'il a été un gros goujat ! Cela dit, si la mère l'avait prévenu de la naissance de l'enfant, mon mari aurait assumé ses responsabilités, c'est certain. Il n'y a qu'à voir comment il prend tellement à coeur la nouvelle de sa paternité. Mais elle ne l'a pas fait, elle a gardé cela secret et ce faisant, elle a privé mon mari de sa fille pendant 12 ans... et je sais qu'il le regrette... sa vie aurait pu être différente... Mais surtout, c'est notre couple qui en paie aujourd'hui les conséquences. Donc puis-je tenter une action quelconque ??

Par **Claralea**, le **13/04/2011 à 20:40**

Posez-vous la question autrement. Cette femme a fait ce qu'elle devait faire, informer votre mari qu'elle était enceinte. Lui a fui dès qu'il l'a su. Elle a assumé, pas lui.

Facile aujourd'hui de dire que cette femme ne l'a informé de rien, c'est lui qui aurait dû s'inquiéter d'où en était la grossesse, si elle avait eu cet enfant et éventuellement le reconnaître s'il en avait eu l'envie. Vous ne pouvez pas reporter la faute sur cette femme qui l'a prévenu qu'elle attendait un enfant de lui. Vu qu'il est parti alors qu'il connaissait son état, elle a préféré de pas insister et assumer seule ce qu'ils avaient fait à deux. Vous l'accusez aujourd'hui de ne pas avoir persécuté le père pour reconnaître l'enfant et payer une pension alimentaire alors que c'est tout à son honneur.

Moi, je dis chapeau bas à cette dame et à son dernier mari qui a reconnu tous ses enfants.

Et en quoi cela vient perturber votre couple. Cette enfant de 12 ans, veut à juste titre, connaître son géniteur. C'est une enfant, pas une concurrente. Votre couple n'a pas à en pâtir. Cette femme, il l'a connu avant vous et cette enfant a été conçue avant que vous ne vous connaissiez. C'était avant vous et votre couple est une autre histoire. Il ne vous a pas trompé mais peut être le voyez vous avec d'autres yeux. Vous savez maintenant que c'est un homme capable de tourner le dos à une femme enceinte de lui et de ne jamais s'être inquiété de savoir ce qu'était devenu son enfant.

Parce que s'il savait qu'elle avait déjà 2 enfants de deux pères qui ne les avaient pas reconnu mais qu'elle avait été capable de les assumer, il était presque logique qu'elle allait en faire de même avec son troisième.

Et si votre mari est heureux que cette petite ait cherché à le connaître, laissez-lui cette chance, enfin, surtout à l'enfant. Elle en a besoin pour se construire, ne gênez pas tout. Soyez aux cotés de votre mari et votre couple ne partira pas à vaux l'eau

Par **Domil**, le **13/04/2011** à **21:43**

[citation]Mais surtout, c'est notre couple qui en paie aujourd'hui les conséquences. Donc puis-je tenter une action quelconque ??[/citation] qui paie les conséquences des actes de votre mari. Quand on met une femme enceinte, on se renseigne ensuite. Il a beau jeu aujourd'hui de dire qu'il aurait assumé s'il avait su, sauf qu'il a surtout pas voulu savoir
Vous ne pouvez, évidemment, rien tenter, sauf divorcer si ça vous gêne tant que ça. La mère ne vous cause aucun préjudice

Par **seatigress**, le **14/04/2011** à **10:14**

Merci pour vos réponses... elles ne sont pas forcément faciles à lire et à accepter, mais pour une fois elles sont "objectives" (ce ne sont pas des réponses prenant parti ni pour mon mari, ni pour moi... ce que je ne cesse d'entendre ces derniers temps dans nos familles !) En tout cas, vous avez raison : ma colère était mal orientée. Et comme ce n'est pas la première (ni la dernière) des frasques de mon mari... il ne me reste plus qu'à lire les forums sur le divorce !! :)
Bonne continuation à vous.

Par **rugbys**, le **14/04/2011** à **19:15**

Bonjour,
Vous devriez penser à cette enfant (je ne dis pas vous mettre à sa place), elle a un besoin qui ne correspond en rien à celui des adultes. Quand elle a appris pour son géniteur, la première chose a du être, de se mettre devant son miroir et d'essayer de trouver des ressemblances, des traits, quelque chose qui pourrait lui rendre son identité génétique.
Je pense qu'il serait bien aussi pour vous de faire savoir à votre mari que vous aimeriez connaître cette enfant. cela vous rapprocherait peut-être (même s'il a été un goujat à une

autre époque)

Je vous souhaite beaucoup de bonheur que j'aimerais connaître un jour...

Bien à vous

Par **Claralea**, le **14/04/2011 à 19:18**

Bonsoir,

J'imagine que voilà 12 ans, il était jeune, inconscient et voulait croire ce qui l'arrangeait (qu'elle avait avorté). Le passé le rattrape aujourd'hui mais ne doit pas avoir de conséquences dramatiques pour votre couple.

Il n'y a rien d'insurmontable à ce qu'un enfant surgisse un jour dans sa vie. Ce n'est ni le premier, ni le dernier à qui ça arrive.

Ca ne mérite pas un divorce, sauf si vous avez effectivement d'autres griefs envers lui et que c'est la goutte qui a fait déborder le vase.

Vous ne parlez pas d'enfant commun, donc j'imagine que vous n'en avez pas. Cette enfant ne peut rien vous enlever, l'amour qu'il a pour vous n'a rien à voir avec celui qu'il pourrait ressentir pour elle avec le temps. Ce sont deux sentiments tellement différents, que l'un ne peut pas empiéter sur l'autre.

Attendez un peu de voir ce qu'il va en sortir de tout ça. Cette petite peut aussi très bien prendre ses distances d'elle même. Elle a voulu connaître son père pour mettre un visage sur cet inconnu, mais rien ne dit qu'elle va entretenir des relations avec lui sur le long terme. Et puis peut être que vous même, vous apprécierez cette enfant.

Dites vous aussi, que de l'autre côté, ils ne doivent pas non plus être enchantés. Ils avaient une petite vie tranquille et voilà une pre-ado qui veut connaître son père. Votre mari est un mauvais souvenir pour cette mère, elle a entendu le souhait de sa fille et en bonne maman, elle lui a répondu, mais elle aurait sûrement préféré ne pas avoir à être confronté à cette situation.

De toutes les façons, vous seule savez ce que vous ressentez et devez faire, mais des fois, il faut attendre que les choses se calment et on voit un peu plus clairement ensuite.

Bon courage

Oui , c ' aurait été [s]vraiment[/s] dommage , et surtout un 1° avril

Par **Domil**, le **14/04/2011 à 19:44**

[citation]ma colère était mal orientée. Et comme ce n'est pas la première (ni la dernière) des frasques de mon mari... il ne me reste plus qu'à lire les forums sur le divorce !! :) [/citation] Et si vous faisiez connaissance avec cette petite ? ça peut changer beaucoup de choses.

La colère c'est comme tout, ça passe. Donnez vous du temps.

Par **seatigress**, le **14/04/2011 à 20:21**

Vous êtes tous très gentils, j'apprécie vos conseils.

Le fait est que tout est beaucoup plus compliqué dans ma tête, je suis dans le rejet total de cette gamine, mais alors TOTAL. Il est hors de question pour moi de la rencontrer... la rencontrer serait la faire entrer dans ma vie, ce que je refuse CATEGORIQUEMENT. Je sais bien que je suis dans un cul-de-sac, car cette gamine fait maintenant partie de la vie de mon mari... alors quid de notre vie commune ??

Nous n'avons pas d'enfant avec mon mari et n'en avons jamais voulu, nous étions en accord sur ce point, nous étions soudés face aux remarques de notre entourage sur le fait que nous ne voulions pas d'enfant... Aujourd'hui, tout a changé, lui est père (si on peut dire !!) et ravi de cette "paternité"... d'où mon incompréhension et ma remise en question de notre couple. Est-ce qu'on ne s'est pas planté en refusant de "nous reproduire" ?? Maintenant c'est trop tard pour nous (trop vieux !) Mais lui est dans la "normalité"... laquelle ne vient pas de notre couple... bref, je suis larguée, dépassée, dans l'incompréhension, très jalouse aussi et tout aussi inquiète... c'est vraiment le bazar dans ma tête !

Mais tout ceci est mon problème, je ne veux pas vous enquiquiner avec mes problèmes "psy"... nous sommes sur un forum juridique !!!
Merci pour vos bons conseils en tout cas.

Par **Domil**, le **14/04/2011 à 22:00**

Et si vous alliez voir un psy ? ce n'est pas honteux, ça permet de faire le point. Votre discours me fait penser à des femmes n'ayant pas voulu, pas eu le temps de faire un enfant, et qui une fois qu'elle se rende compte qu'elles sont trop vieilles pour ça, se posent des questions, se disent qu'elles auraient du, etc. Evidemment, c'est pire pour vous, puisque vous vous retrouverez avec une belle-fille toute faite de 12 ans (et si vous aviez voulu un enfant, elle aurait 8 ans la votre, etc)

Bref, en parler avec un psy pourrait voir si ce n'est qu'un passage

Par **Claralea**, le **14/04/2011 à 22:47**

[citation]Oui , c ' aurait été vraiment dommage , et surtout un 1° avril[/citation]

Bonsoir, ami du soir... bon pour un fantome, c'est un peu normal ;)

Par **Claralea**, le **14/04/2011 à 22:59**

[citation]Nous n'avons pas d'enfant avec mon mari et n'en avons jamais voulu[/citation]

[citation]bref, je suis larguée, dépassée, dans l'incompréhension, très jalouse aussi et tout aussi inquiète...[/citation]

En fait, vous vous sentez trahie. Et c'est la dernière "tuile" à laquelle vous n'étiez pas préparée. Ca peut se comprendre.

Je vous souhaite bien du courage pour surmonter cette "incompréhension".

Par **TANTINE75**, le **15/04/2011** à **17:29**

Bonjour Seatigress,

J'ai vécu la même histoire, au début cela n'a pas été facile mais j'ai finalement accepté (sous la "pression" de nos proches) de rencontrer l'enfant et je dois dire qu'aujourd'hui, après un certain temps quand même, tout est parfait. c'est comme si j'avais connu mon mari avec cet enfant.

Mais qu'est ce qui motive ton rejet ? Moi j'avais le sentiment (ou plutôt la peur) qu'il "m'abandonne" au profit de cet enfant (un garçon).

Par **seatigress**, le **16/04/2011** à **00:31**

Merci Tantine pour tes encouragements. Dans notre cas, je crains qu'il n'y ait jamais de fin heureuse.

Ce qui motive mon rejet ? En fait, je rejette le fait que mon mari ait une fille en dehors de nous, qu'il ait un bonheur paternel en dehors de notre couple, qu'il ait une famille en dehors de notre "famille"... c'est au sein de notre couple qu'il devrait tirer ce bonheur. C'est moi sa famille et je n'ai pas su lui offrir ce qui lui donne tant de joie aujourd'hui (même s'il s'en défend). Cette enfant symbolise finalement ce que nous avons probablement raté lui et moi... Il m'avait toujours dit ne pas vouloir d'enfant, aujourd'hui il est heureux d'en avoir un... alors je me pose des questions et je me dis que pour moi (pour nous), c'est trop tard.

Et maintenant, voilà que mon mari mène une double vie en toute légalité et en toute moralité. Il se rachète une bonne conscience, et ce faisant, il me ment en permanence, me cache les choses, me prend pour une c...., il appelle sa fille tous les jours ou presque, en cachette et en prétendant le contraire ! Tout ce que je déteste.

Bref, je ne pourrai jamais regarder cette gamine en face sans penser à l'échec de notre couple... et c'est malheureusement son existence qui risque de précipiter cet échec.

Par **Domil**, le **16/04/2011** à **14:05**

[citation]Ce qui motive mon rejet ? En fait, je rejette le fait que mon mari ait une fille en dehors

de nous, qu'il ait un bonheur paternel en dehors de notre couple, qu'il ait une famille en dehors de notre "famille"... c'est au sein de notre couple qu'il devrait tirer ce bonheur.[/citation] donc c'est de la jalousie possessive, votre mari est à vous, ne doit avoir aucune vie en dehors de vous. Ce n'est pas de l'amour.

Par **seatigress**, le **16/04/2011 à 16:07**

L'analyse est un peu radicale et sans nuance... facile de juger quand on ne vit pas soi-même la situation.

Oui bien sûr, il y a de la jalousie et de la possessivité chez moi... c'est comme ça, je suis comme ça... mais cela n'empêche pas l'amour, bien au contraire !!

Oui bien sûr, mon mari peut avoir une vie en dehors de moi, c'est déjà le cas (vie amicale, professionnelle, politique, etc.) Là c'est quand même autre chose, vous en conviendrez. C'est comme une autre vie de famille, et qui plus est une famille qui survient pendant notre mariage, donc pas du tout comme ces familles recomposées ou tout le monde connaît les règles du jeu dès le départ. Là, les règles changent en cours de route et je n'ai pas mon mot à dire, je dois accepter par amour pour mon mari ?? Et pourquoi n'aurait-il pas droit aussi à une autre vie amoureuse, tant qu'on y est ??

Par **Claralea**, le **16/04/2011 à 18:06**

Bonjour, pensez vous que vous auriez réagi de la même façon si il avait eu un fils ?

Par **seatigress**, le **16/04/2011 à 18:44**

Hé hé, bonne question Claralea ! Dans la mesure où c'est vraiment l'idée de sa paternité qui est problématique pour moi, oui je pense que j'aurais réagi de la même façon... mais allez savoir ! Peut-être qu'effectivement le fait que ce soit une fille vienne accentuer mon sentiment de jalousie, en y ajoutant une dimension inconsciente de "rivalité"... je ne sais pas. Cela dit, mon mari aurait probablement la même attitude avec un garçon... donc la situation serait la même... et mon rejet probablement le même aussi ??

Par **Claralea**, le **16/04/2011 à 19:13**

Je ne sais pas... une relation père/fille est faite de séduction, une relation père/fils, de camaraderie.

Vous êtes jalouse d'elle, mais il se peut qu'elle le soit ou le devienne de vous, vous êtes mutuellement des rivales, même si ce n'est pas pour les mêmes raisons.

Ca fait 8 ans que vous profitez de lui (sa présence, son amour...), alors que ça fait 12 ans qu'elle en rêve.

En plus, elle vient d'une fratrie de 6 enfants de 4 pères différents et elle retrouve un père pour qui elle est la fille unique. Elle trouve une place et surtout une identité.

A vous de ne pas perdre la votre dans cette histoire, ne vous laissez pas prendre votre place (même si elle ne peut évidemment pas la prendre), imposez-vous.

Même s'il n'a pas l'intention de la reconnaître dans l'immediat, n'ayant pas d'héritier, il va sûrement y penser à un moment ou un autre si la relation perdure et se passe bien.

Par **Domil**, le **16/04/2011** à **20:12**

[citation]L'analyse est un peu radicale et sans nuance... facile de juger quand on ne vit pas soi-même la situation. [/citation] je ne juge pas la situation, je juge vos propos. C'est vous qui dites que pour vous, votre mari est votre chose, qui ne doit pas avoir de vie sans vous.

Par **TANTINE75**, le **17/04/2011** à **17:35**

Bonjour Seatigress,

En fin de compte, comme il n'y a pas de possibilité juridique d'attaquer la mère (votre question initiale) vous aimeriez que votre mari arrête purement et simplement tout contact avec cette enfant et qu'il ne la voit plus.

Connaissant votre opposition à cette relation pourquoi a-t-il répondu favorablement à la demande de contact de la jeune fille ? Vous êtes vous posé cette question ? Il a un cœur votre mari...même s'il a fauté il y a 12 ans en quittant la mère, aujourd'hui il donne un peu pour l'équilibre d'une adolescente.

Vous abandonne t-il à son profit ? Passez-vous après ?

Dans mon cas je me suis posé ces questions et la réponse a été négative. Cela m'a beaucoup aidé. Aujourd'hui la relation ressemble plus à celle grand frère/petit frère que père/fils.

Je pense qu'il en sera de même pour votre mari, plutôt grand frère/petite soeur ou oncle/nièce. Et vous verrez aussi que son amour pour vous ne faiblira pas, bien au contraire.

Vous parlez de divorce, croyez vous que c'est la solution ?

Le temps est un bon allié, soyez confiante.

Par **Claralea**, le **25/04/2011** à **23:42**

Ben qu'est ce qui vous prend Ludomentis de venir attaquer Seatigress !

C'est vous qui parlez d'argent, elle n'en a jamais fait allusion.

[citation]Je porte pas son nom de famille mais je le porterai juste par plaisir, parce que c'est

un nom de famille qui me plaît bien et pour lui démontrer que je veux pas de l'argent mais juste que je suis son fils[/citation]

Et oops ! Au passage, en prenant son nom vous devenez son héritier...

[citation]En fin bref, vous êtes vraiment quelqu'un d'envieux et voilà pourquoi vous êtes ensemble, tous les deux vous êtes des égoïstes[/citation]

Vous confondez "envieuse" et "jalouse", ça n'a rien à voir. Et oui, c'est un couple égoïste qui n'a pas voulu d'enfant mais ne s'occupe que de l'un et de l'autre.

Et ça vous enlève quoi à vous ?

Par **Claralea**, le **27/04/2011 à 11:19**

Mais je peux parfaitement comprendre que vous souhaitiez être reconnu par votre père et le connaître.

Juste que vous vous en prenez à une personne qui vit une autre histoire qui n'a rien à voir avec la votre. On ne peut pas s'en prendre à tout le monde, chaque cas est particulier

Par **vickysuper**, le **31/08/2013 à 01:31**

Déjà je vous rassure en France il faut démontrer pour pouvoir avoir un test ADN que votre mari et cette femme avaient une relation suivie sérieuse et durable...je doute. Et puis il faut faire la demande avant les trois ans de l'enfant ou à ses 18 ans...tant de femmes se servent de ce genre de chose, souvenez-vous de Yves Montant!! et bien d'autres...ses femmes qui se servent de leur enfant pour obtenir de l'argent me dégoûtent...Il faudra pour avoir l'accord d'un test de paternité preuves, lettres photos qu'ils étaient ensemble depuis un certain temps..et pourquoi se manifeste-t-elle maintenant??

Rester solidaire avec votre mari...cette femme voit peut-être une pension, un héritage en vue...Mais je pense que vous ne risquez rien...si votre mari vous a dit la vérité. Bonne chance.[smile25]<http://www.legavox.fr/images/smilies/25.gif>

Par **vickysuper**, le **31/08/2013 à 01:46**

Il est vrai tout enfant veut savoir un jour qui est son père ou sa mère. Pourquoi ne pas en avoir parlé plus tôt...les familles disent des mensonges qui blessent à jamais l'enfant...

Il faut mieux dire ton père m'a laissé et nous a abandonné si c'est la vérité...car un jour tout ressort...surtout quand les grands parents disparaissent...

Mon cousin on lui a dit que son père était mort..ok..20 ans plus tard je pars à New York avec lui nous en parlons et je lui dis mais voit ton père(car il était vivant et marié) choc total!!

Moi on m'a dit que j'étais née lors d'une boum(mes parents se fréquentaient depuis longtemps ma mère mineur) Mon père est parti au bout du monde...cela a fait des ravages dans la vie

de mon cousin..moi beaucoup moins..il a mis des filles enceintes et il est partie(4 fois)
Et souvent c est la faute des parents et grands parents...surtout dans les années 1960 jusque
a 1980.
les enfants veulent toujours connaitre le parent qui est abscent et leur histoire.Alors svp ne
mentez se sera désastreux

Par **youris**, le **31/08/2013** à **09:43**

vickysuper,
cela ne sert à rien de répondre à des messages de 2 ans.
cdt

Par **Matso**, le **17/11/2021** à **10:40**

Bonjour, je sais que cette conversation date de 10ans, mais j'aurais aimé échanger avec vous
en privé, il m'arrive la même chose et j'éprouve les mêmes ressentiments que vous.
Comment allez vous aujourd'hui ? Comment a évolué cette histoire ?